

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Suffrages exprimés : 27

République Française

Délibération N° 2021- 85
Conseil Municipal du 7 juillet 2021

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} juillet 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD –S. BUTET – P.BERTON – C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE pouvoir à G. MIGNON – A. DUBRUN pouvoir à T. DEGRANDE – F. GUIRAO pouvoir à M. VILLEGER – S. DELIMOGEES pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: P. ORMECHE – A. DUBRUN – F. GUIRAO – S. DELIMOGEES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. BROUILLET

OBJET : TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2020-45 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2123-20-1 précisant que « toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du Conseil Municipal »,

Vu la délibération n° 2020-45 du Conseil Municipal du 10 juin 2020 fixant les indemnités des élus,

Considérant la demande de la Direction Générale des Finances Publiques de Jarnac de transmettre ce tableau annexe à la délibération 2020-45, son absence étant assimilée à une insuffisance de pièce justificative,

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR**, décide d'annexer le tableau ci-dessous à la délibération n° 2020-45 du 10 juin 2020 :

**TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2020-45 DU 10 JUIN 2020
INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES
CONSEILLERS DELEGUES**

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT BRUT MENSUEL
Maire	41,28%	605,54 € ¹
1er adjoint	14,78%	574,85 €
2ème adjoint	14,78%	574,85 €
3ème adjoint	14,78%	574,85 €
4ème adjoint	14,78%	574,85 €
5ème adjoint	14,78%	574,85 €
6ème adjoint	14,78%	574,85 €
Conseiller délégué	6,00%	233,36 €
Conseiller délégué	6,00%	233,36 €
Conseiller délégué	6,00%	233,36 €
Conseiller délégué	6,00%	233,36 €
Conseiller délégué	6,00%	233,36 €
Conseiller délégué	6,00%	233,36 €
Conseiller délégué	6,00%	233,36 €

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE